



BURKINA FASO



Projet Initiative Pauvreté-Environnement au Burkina Faso (IPE / Burkina)

NOTE POLITIQUE



Situation actuelle des produits chimiques et les normes existantes ainsi que le gap existant en matière de législation et leur application au Burkina Faso

Gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles pour une croissance

LES PRODUITS CHIMIQUES EN QUESTION

Les produits chimiques dans le monde

- De 01 million de tonnes en 1930, la production mondiale de produits chimiques est passée à plus 400 millions de tonnes en 2000.
- Entre 70.000 et 100.000 substances chimiques sont actuellement disponibles sur le marché mondial.
- Près de 1.500 nouvelles substances chimiques sont introduites chaque année dans le marché mondial.
- Selon la Banque Mondiale, la production des substances chimiques représentait en 1998 près de 7% du revenu mondial et 9% du commerce mondial pour une valeur de 1500 Milliards de \$.

Les produits chimiques au Burkina Faso

Il existe une très grande diversité de produits chimiques au Burkina Faso qu'on peut regrouper en cinq groupes comme suit :

1. les pesticides utilisés en agriculture pour lutter contre les organismes de tout genre qui détruisent les cultures, les récoltes ou les animaux et plus généralement dans la lutte anti-vectorielle ;
2. les engrais utilisés en agriculture pour améliorer la croissance des cultures ;
3. les produits pétroliers comme le Super 91, les butanes liquéfiés, le gas-oil, le DDO, le fuel A1, les huiles et les lubrifiants ;
4. les produits chimiques industriels utilisés dans les établissements de fabrication ou de transformation ;
5. les produits chimiques de consommation tels les alcools, les détergents, les médicaments, le sel de table (chlorure de sodium).

Une demande de plus en forte de produits chimiques au Burkina Faso

Les statistiques sur les produits chimiques ne sont pas toujours disponibles. Les données disponibles permettent cependant de se rendre compte que les quantités de produits chimiques sur le marché burkinabé ont sensiblement évolués entre 1996 et 2007. La demande nationale en produits chimiques va logiquement s'accroître avec le temps pour répondre aux nombreux besoins de développement du pays.

TABLEAU I. Production et commerce international des pesticides au Burkina Faso

PRODUCTION EXPORTATION IMPORTATION DE PESTICIDES	QUANTITE EN TONNES 1996	QUANTITE EN TONNES 2007
PRODUCTION	368	2 091
EXPORTATION	16	37
IMPORTATION	1 364	5 831

TABLEAU II. Production et commerce international des engrais au Burkina Faso

PRODUCTION, EXPORTATION, IMPORTATION D'ENGRAIS	QUANTITE EN TONNES 1996	QUANTITE EN TONNES 2007
PRODUCTION	2 011	Non quantifié
EXPORTATION	Non quantifié	2 000
IMPORTATION	44 538	124 816

TABLEAU III. Utilisation de pesticides et de produits chimiques industriels en 1996 et en 2007

PRODUITS	QUANTITE EN TONNES 1996	QUANTITE EN TONNES 2007
Pesticides	1 348	7 130
Produits chimiques industriels	570	14 386

Source : Construit à partir des statistiques contenues dans les documents portant Profil national du Burkina Faso pour la gestion des produits chimiques de 1998 et de 2008.

Problèmes généraux liés aux produits chimiques

La production et l'utilisation des produits chimiques vont de pair avec l'émission dans l'environnement de nombreuses substances qui altèrent les différents écosystèmes et entraînent l'exposition des êtres humains et des animaux à des degrés de contamination nocifs pour leur santé et l'environnement. Les impacts négatifs des produits chimiques sur l'environnement et sur la santé publique ont de graves conséquences sur le développement socio-économique en général.

Les impacts négatifs des produits chimiques sur l'environnement : ils se caractérisent par la pollution des sols, de l'eau, de l'air et des éléments de la biodiversité (flore, faune, ressources halieutiques, récoltes, micro-organismes). La pollution chimique de l'environnement est due à la mauvaise utilisation de substances chimiques, à l'utilisation de produits interdits ou à de déversements illégaux ou accidentels de produits chimiques.

Les impacts négatifs des produits chimiques sur la santé : ils sont dus soit à l'exposition des travailleurs aux produits chimiques ou à la consommation de produits chimiquement pollués. Ils se caractérisent par divers types de maladies (hyper-salivation, brûlures, intoxication alimentaires, cancer, asthme, pneumopathie d'hypersensibilité, hyperréactivité bronchique non spécifique, pneumoconioses, tremblements des mains, troubles de la vue, tendance à l'étourdissement). Dans bien de cas, les produits chimiques peuvent dans certains cas donner la mort immédiatement ou avec le temps.

Les répercussions négatives des produits chimiques sur les efforts de développement : La gestion des pollutions chimiques, le traitement des maladies dues à ces produits ainsi que les autres pertes financières engendrées par la mauvaise utilisation des produits chimiques sont sources d'inefficiences économiques importantes pour les pays.

Quelques chiffres sur les coûts liés à la mauvaise gestion des produits chimiques

En Afrique sub-saharienne : les coûts résultant des intoxications aux pesticides dépassent maintenant la somme totale annuelle de l'aide publique au développement accordée à la région en matière de soin de santé de base, à l'exclusion de l'aide publique pour le VIH/SIDA. Dans la même région, on estime que le coût total des maladies et des blessures liées aux pesticides pourrait atteindre 90 milliards de dollars (USD) d'ici 2020 (PNUE, 2012).

Au Burkina Faso : le coût des dommages résultant de l'utilisation de produits chimiques dans la production de coton en 2009, atteindrait 6,5% de la valeur ajoutée du secteur. L'utilisation actuelle des produits chimiques dans ce secteur engendre des pertes de 4,2 milliards de FCFA par an pour l'économie et la population (Dr Gountiéni D. LANKOANDE et David MARANDAN, 2013).

CONCLUSION

1. Les produits chimiques sont nécessaires et même indispensable au développement socio-économique.
2. les produits chimiques sont sources de nombreuses préoccupations sanitaires et environnementales.
3. En général, les dangers liés aux produits chimiques sont méconnus des populations et la plupart des utilisateurs de produits chimiques au Burkina Faso ne connaissent pas les bonnes pratiques en la matière.
4. Il est possible d'utiliser les produits chimiques de manière sécurisée et de tirer profit de tous les avantages qu'ils procurent.
5. Ne pas intégrer les produits chimiques dans les politiques et les plans de développement peut être dommageable pour le développement socio-économique

CADRE NATIONAL DE GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES

Le cadre juridique

Les règles applicables aux produits chimiques sont contenues dans de nombreux accords internationaux et textes législatifs et réglementaires.

Les accords internationaux

On distingue deux types d'accords internationaux applicables aux produits chimiques à savoir **les accords d'application volontaire et les accords d'application obligatoire.**

Tableau IV : Principaux accords non contraignants de gestion des produits chimiques

TITRE DE L'ACCORD	DATE D'ADOPTION	OBJECTIFS	PORTEE	CYCLE DE VIE DU PRODUIT CHIMIQUE
Les recommandations des Nations Unies sur le transport des marchandises dangereuses	1956, révisées en 1996	Assurer la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement pendant le transport.	Tous les produits Chimiques	Transport (entre la production et la formulation ; pendant la distribution)
Le système OMS d'évaluation des pesticides	1960	Faciliter la recherche de nouveaux produits phytosanitaires et méthodes d'application sécurisés et rentables pour utilisation à des fins de santé publique	Produits phytosanitaires utilisés à des fins de santé publique	Classification et étiquetage (homologation et distribution)
Le Codex Alimentarius	Commission du CA établie en 1963	Protéger la santé du consommateur, encourager les pratiques commerciales justes et coordonner les travaux entrepris par des organisations gouvernementales et des ONG internationales sur les normes alimentaires	Résidus chimiques dans les produits alimentaires	Utilisation (application des pesticides)
Le code de conduite international pour la distribution des pesticides	1985, Amendé en 1989, Révisé en 2002	Établir des normes volontaires pour toutes les entités publiques et privées associées au commerce et à l'utilisation des produits phytosanitaires, notamment en cas d'absence de réglementation.	Tous les produits phytosanitaires	Cycle entier
L'Agenda 21, Chapitre 19	Convention de Rio, 1992	Sécurité des produits chimiques.	Tous les produits Chimiques	Cycle entier
Le système harmonisé (SGH) de classification et d'étiquetage des produits chimiques	Approuvé en 2003 , Ed. révisée en 2005 et 2e révision en 2007	Assurer l'accès à l'information sur les risques physiques et la toxicité, afin d'améliorer la protection de la santé et de l'environnement lors de la manipulation, du transport et de l'utilisation.	Tous les produits Chimiques	Classification et étiquetage (homologation et distribution)
L'Approche Stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM)	Approuvé en 2006	Assurer que d'ici à 2020, les produits chimiques seront fabriqués et utilisés d'une manière minimisant les effets indésirables sur l'environnement et la santé humaine.	Tous les produits Chimiques	Cycle entier

Le cadre juridique (suite)

Tableau V : Principales conventions ratifiées par le Burkina Faso dans le domaine des produits chimiques

TITRE DE LA CONVENTION	DATE D'ENTREE EN VIGUEUR	OBJECTIFS	PORTEE	CYCLE DE VIE DU PRODUIT CHIMIQUE
Convention concernant l'emploi de la Céruse dans la peinture	31 août 1923	Interdire l'emploi de la céruse, du sulfate de plomb et de tous produits contenant ces pigments dans les travaux de peinture intérieure des bâtiments	Céruse (colorant blanc pour la peinture)	Utilisation
Convention pour la protection de la couche d'ozone	22 septembre 1988	Suppression progressive de la production et l'utilisation de SAO afin de protéger la couche d'ozone et lui permettre de se reconstituer.	Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (SAO)	Production, Enregistrement, Utilisation, (application) Gestion des déchets (synergies avec la Convention de Bâle)
Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitat des oiseaux d'eau (Recommandation 6.14 relative aux produits chimiques toxiques)	21 décembre 1975	Réduction de l'utilisation des substances toxiques surtout dans les zones humides.	Toutes les substances chimiques toxiques.	Utilisation (emploi des substances chimiques dans les zones humides).
Réglementation sur l'homologation des pesticides commune aux Etats membres du CILSS	1992	Assurer une utilisation rationnelle des pesticides dans les États membres du CILSS	Pesticides	Autorisation, Mise sur le marché, Utilisation et contrôle
Convention de l'OIT concernant la sécurité dans l'utilisation des produits chimiques au travail (C170)	04 novembre 1993	Protéger les travailleurs en mettant en place des contrôles sur tous les aspects liés à l'emploi de produits chimiques au travail.	Tous les produits chimiques	Fabrication et application (utilisation)
Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination	05 mai 1992	Parvenir à une gestion et à une élimination des déchets écologiquement rationnelle et contrôler leurs mouvements transfrontières en mettant en place des procédures PIC.	Tout type de déchet	Gestion des déchets
Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause (PIC)	24 février 2004	Contrôler les importations et les exportations: autorisées si consentement préalable en connaissance de cause.	Produits chimiques interdits ou limités et formulations phytosanitaires strictement réglementés	Mouvements transfrontières (exportations)
Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP)	17 mai 2004	Interdire et supprimer progressivement la fabrication et l'emploi de POP ainsi que les rejets involontaires (par ex. dioxines, furanes). Gérer les déchets de stocks (produits périmés), incluant l'assainissement du sol contaminé.	Mouvements transfrontières (exportations)	Production Enregistrement Utilisation (application) Gestion des déchets (synergies avec la Convention de Bâle)
Convention de l'OIT sur la sécurité et la santé dans l'agriculture (C184)	20 septembre 2000	Protéger les agriculteurs.	Produits phytosanitaires chimiques agricoles	Utilisation (application)

Le cadre juridique (suite et fin)

Tableau VI : Liste des principales lois traitant des produits chimiques au Burkina Faso

INTITULE DE LA LOI	OBJECTIFS DE LA LEGISLATION EN RAPPORT AVEC LES PRODUITS CHIMIQUES	DISPOSITIONS IMPORTANTES	PRODUITS CHIMIQUES COUVERTS	CYCLE DE VIE DU PRODUIT
1. Loi n°023/94/ADP du 19 mai 1994 portant code de santé publique au Burkina Faso	Contrôler l'utilisation et l'importation des produits photo-sanitaires autres que les médicaments (pesticides fongicides, herbicides, raticides) Lutter contre le déversement et l'enfouissement et l'importation de déchets toxiques	Article 19 à 22, 23 à 25	Pesticides Matières fertilisantes	Vente Importation
2. Loi n°041/96/ADP du 08 novembre 1996 instituant un contrôle des pesticides au Burkina Faso et son texte modificatif n°006/98/AN du 26 mars 1998	Instituer un contrôle des pesticides au Burkina Faso	Article 2 à 17	Pesticides	Vente, distribution, l'importation, l'exportation et la fabrication locale
3. Loi n° 005/97/ ADP du 30 janvier 1997 portant code de l'environnement au Burkina Faso	Lutter contre les pollutions de l'air, des eaux et des sols soit par les déchets chimiques et les rejets gazeux polluants Contrôler des pesticides et des matières fertilisantes	Articles 36 à 56	Tout produit Pesticides et Matières fertilisantes en particulier	Autorisation Vente, Fabrication, Importation Manipulation
4. Loi n°031-2003 /AN du 08 mai 2003 portant code minier au Burkina Faso	Santé publique et sécurité Assurer la préservation et la gestion de l'environnement et la réhabilitation des sites exploités selon les normes, conditions et modalités établies par la réglementation en vigueur.	Article 73 à 77, 107	Tout produit chimique relatif à l'activité minière	Utilisation
5. Loi n°022-2005/ AN du 24 mai 2005 portant code de l'hygiène publique au Burkina Faso	Préserver et promouvoir la santé publique à travers l'hygiène dans les endroits publics, les habitations, les denrées alimentaires, les installations industrielles, commerciales ...	Article 27, 63, 116	Matières explosives Tout produit chimique susceptible de porter atteinte à l'hygiène publique	Transport Stockage Utilisation
6. Loi n°026-2007 /AN du 20 novembre 2007 instituant un contrôle des engrais au Burkina Faso	Contrôle des engrais d'importation, d'exportation et de fabrication locale au Burkina Faso.	Ensemble des dispositions.	Engrais (fertilisant)	Importation, exportation et fabrication locale

Remarques importantes sur le cadre législatif et réglementaire des produits chimiques

- Chaque loi applicable aux produits chimiques comporte des textes d'application dont il convient de prendre en compte
- **Les règles générales en matière d'environnement** organisent la gestion des produits chimiques à travers :
 - la lutte contre les pollutions chimiques des eaux, des sols, de l'air et des éléments de la biodiversité (faune, flore, micro-organismes, récoltes) et
 - la protection de l'homme contre le risque chimique (protection du travailleur et du consommateur contre les produits chimiques et les denrées alimentaires chimiquement polluées).

Le cadre institutionnel

Plusieurs institutions sont impliquées dans la gestion des produits chimiques au Burkina Faso. Les principaux sont les suivants :

Les ministères :

- **Le ministère de l'environnement et du développement durable** : il assure la protection de l'environnement contre les pollutions chimiques. En tant que ministère en charge de la *mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière d'environnement et d'assainissement du cadre de vie*, il peut se saisir de toutes les questions relatives à la gestion rationnelle des produits chimiques.
- **Le ministère de l'agriculture et de la sécurité alimentaire** : ce ministère assure le contrôle des pesticides à travers la Commission Nationale de Contrôle des Pesticides (CNCP) et le contrôle des engrais à travers la Commission Nationale de Contrôle des Engrais (CO.NA.CE). Il assure en outre la protection phytosanitaire des filières végétales.
- **Le ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat** : Ce ministère organise la délivrance des certificats de conformité pour l'importation de nombreux produits dont des produits chimiques tels les pesticides, les alcools pharmaceutiques, les bouteilles de gaz, le carbure, l'eau de javel, les insecticides en aérosols et dérivés, les liqueurs, les piles électriques salines R06 et R20, les produits cosmétiques et de parfumerie, les sachets en polyéthylène ou en polypropylène destinés à l'emballage ou le sel de cuisine.
- **Le ministère des mines et de l'énergie** : les missions de ce ministère relativement à la gestion des produits chimiques consistent à l'application de la politique de valorisation des substances minérales et à la protection de l'environnement minier en collaboration avec le ministère en charge de l'environnement.
- **Le ministère de la santé** intervient dans la réglementation et le contrôle de la mise en œuvre de la législation sur le médicament et des substances veineuses.
- **Le ministère des ressources animale et halieutique** assure le contrôle de la pharmacie vétérinaire.

- **Le ministère de l'économie et des finances** participe au contrôle des produits chimiques à travers le contrôle douanier aux frontières.
- **Le ministère en charge du travail** participe à la protection des travailleurs contre les risques chimiques.
- **Le ministère des infrastructures, du désenclavement et des transports** est impliqué dans la réglementation du transport des produits dangereux dont l'essentiel constitue des produits chimiques.
- **Le ministère de l'administration territoriale** participe quant à lui, à la lutte contre les stupéfiants, au contrôle de la circulation intérieure et transfrontière et donc au contrôle des importations ou des exportations des produits chimiques interdits.

Les collectivités territoriales

- Ils participent au contrôle des produits chimiques à travers l'exercice de la police municipale qui consiste pour le maire à assurer la sûreté, la sécurité, la salubrité et la tranquillité dans tout le ressort communale.

Le secteur privé

- Le secteur privé regroupe l'ensemble des promoteurs économiques qui fabriquent, importent, exportent, utilisent ou commercialisent des produits chimiques.

Le Comité Sahéliens des Pesticides

- Ce Comité est l'organe chargé d'exécuter la Réglementation commune aux Etats membres du CILSS sur les pesticides. Il est notamment l'organe d'homologation des pesticides et de délivrance de l'APV des pesticides pour l'ensemble des pays membres du CILSS dont est membre le Burkina Faso. Géré par l'Institut du Sahel à Bamako, il est devenu opérationnel en 1994.

Les autres acteurs

- Plusieurs autres acteurs participent à la gestion des produits chimiques au Burkina Faso au rang desquels il convient de noter l'action des ONG et associations et les appuis divers des Partenaires Techniques et Financiers du Burkina Faso.

LES FAIBLESSES DU CADRE NATIONAL DE GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES

I

Insuffisances liées à la qualité des textes juridiques applicables aux produits chimiques

- Des préoccupations non prises en compte dans la législation applicable aux produits chimiques

1. La législation nationale ne comporte pas l'ensemble des règles qui garantissent une gestion rationnelle de tous les produits chimiques pendant tout leur cycle de vie.

D'une part, certains produits chimiques couramment utilisés comme le cyanure, le mercure ou le carbure ne font pas l'objet de réglementation. D'autre part, certaines questions importantes comme le transport des produits chimiques dangereux ou le traitement des déchets chimiques dangereux sont soit insuffisamment prises en compte soit simplement omises.

2. La lutte contre la prolifération des produits chimiques prohibés dans le commerce n'est pas suffisamment organisée dans le droit burkinabé.

- Certaines stratégies et mécanismes consacrés par le droit burkinabé pour le contrôle des produits chimiques sont inefficaces ou inefficients :

1. L'application des conventions à travers les points focaux des conventions s'est révélée inappropriée jusque là.

2. La réglementation des produits chimiques par catégorie et par domaines d'activités a des inconvénients : (1) elle ne permet pas de prendre en compte les problèmes causés par les produits qu'elle ne régit pas. (2) cette forme de réglementation a donné lieu à plusieurs systèmes de classification (pesticides, médicaments). (3) cette forme de réglementation multiplie des dépenses nationales de gestion des produits chimiques. (4) Elle ne permet pas une coordination des activités ni une mutualisation des ressources humaines, matérielles et financières disponibles.

3. De nombreuses polices spéciales intervenant dans le contrôle des produits chimiques sont conçues sous formes de commission ad hoc et ne sont pas dotées de ressources suffisantes. En général, ces polices n'ont jamais fonctionné ou fonctionnent rarement. Cas de la police des établissements classés et de la police de l'hygiène publique.

- **Le Burkina Faso n'a pas ratifié toutes les conventions** qui permettent d'assurer une gestion rationnelle des produits chimiques, en l'occurrence les conventions de l'OIT en la matière.

II

Les insuffisances de la police des produits chimiques au Burkina Faso

La police des produits chimiques désigne l'activité de l'Administration publique qui consiste à prendre des mesures légalement autorisées en vue de garantir l'ordre public. Elle a ainsi pour but de maintenir la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques.

Constituent notamment des polices spéciales sur les produits chimiques la police des établissements classés, la police de l'hygiène publique, la police de l'eau, la police des pesticides et la police des matières fertilisantes.

En matière de police des produits chimiques, les faiblesses du Burkina Faso se manifestent par :

1. **l'absence de structure nationale responsable de la gestion des produits chimiques capables d'assurer la coordination de l'ensemble des actions entreprises pour le contrôle des produits chimiques**

2. **l'absence de structures administratives responsables de la mise en œuvre systématique des différents accords internationaux**

3. **la faible application des accords internationaux (d'application volontaire ou pas) et de la législation en vigueur sur les produits chimiques** : les accords internationaux ne sont pas suffisamment pris en compte le droit national et l'Administration ne prend pas souvent les textes d'application qu'il faut pour appliquer les lois et les règlements.

4. la faiblesse du contrôle sur les produits chimiques aussi bien dans les établissements industriels et commerciaux qu'aux frontières
5. Faiblesse du contrôle de l'application des normes de production des biens mis à la consommation
6. Les infractions aux lois ne font généralement pas l'objet de poursuite et de sanctions administratives ou judiciaires

III

Insuffisance ou manque de ressources nécessaires pour la gestion rationnelle des produits chimiques

1. Faible équipement des structures chargées de la gestion des produits chimiques
2. Insuffisance ou manque de ressources financières pour le fonctionnement effectif des structures chargées de la gestion des produits chimiques
3. Insuffisance de personnel compétent dans le domaine de la protection des végétaux, de la toxicologie, de l'éco toxicologie, de la chimie, du droit des produits chimiques et de la statistique
4. Absence d'un centre antipoison pour la prise en charge des cas d'intoxication ou de pollution chimique
5. Capacités limitées des laboratoires en place
6. insuffisance de kits pour les tests de terrain
7. Absence de centres de collecte et de traitement des déchets chimiques et de matériel de collecte et de transport sécurisé des déchets chimiques

RECOMMANDATIONS POLITIQUES POUR UNE GESTION INTEGREE DES PRODUITS CHIMIQUES AU BURKINA FASO

I. Connaître et reconnaître les priorités

- Les préoccupations majeures à gérer en priorité :

- a. l'utilisation non contrôlée des produits chimiques dans les activités minière et agricole
- b. les pollutions chimiques générées par les établissements industriels et commerciaux ainsi que le problème des rejets chimiques d'autres natures (huiles ou piles usées)
- c. la prolifération des produits chimiques prohibés
- d. Mettre en place une législation de base pour la gestion intégrée des produits chimiques
- e. la question de la collecte et du traitement adéquat des déchets chimiques

- Les mesures prioritaires

- a. Renforcer les capacités nationales en matière d'élaboration des stratégies et des lois pour une gestion intégrée des produits chimiques au Burkina Faso ;
- b. Améliorer le cadre juridique actuel pour une gestion intégrée des produits chimiques au Burkina Faso ;
- c. Rendre fonctionnelle la police des produits chimiques ;
- d. Mettre en œuvre le cadre juridique de base mis en place pour la gestion intégrée des produits chimiques ;
- e. Renforcer continuellement les capacités nationales.

II. Améliorer le cadre juridique de la gestion des produits chimiques

1. Elaborer une législation de base pour une gestion intégrée des produits chimiques au Burkina Faso

- **Objet** : Il s'agira d'élaborer une législation favorable à une gestion intégrée des produits chimiques au Burkina Faso.

Cette réforme inclura une loi-cadre sur les produits chimiques et plusieurs autres textes nécessaires à cette réforme législative

- **La gestion intégrée des produits chimiques** : approche qui renforce la coordination entre les acteurs concernés et qui rend plus facile la lutte contre les produits chimiques de toute espèce et à tous les stades de leur cycle de vie
- **Exemple de cycle de vie d'un pesticide** : le cycle de vie d'un pesticide commence au moment de la fabrication de la substance active. Ce cycle se poursuit avec la formulation du produit final, la commercialisation, la distribution et la vente du produit. Le produit est alors utilisé ou stocké. Les produits non utilisés et les bidons vides constituent enfin des déchets qu'il faut éliminer. Le schéma ci-après, illustre le cycle de vie des pesticides.

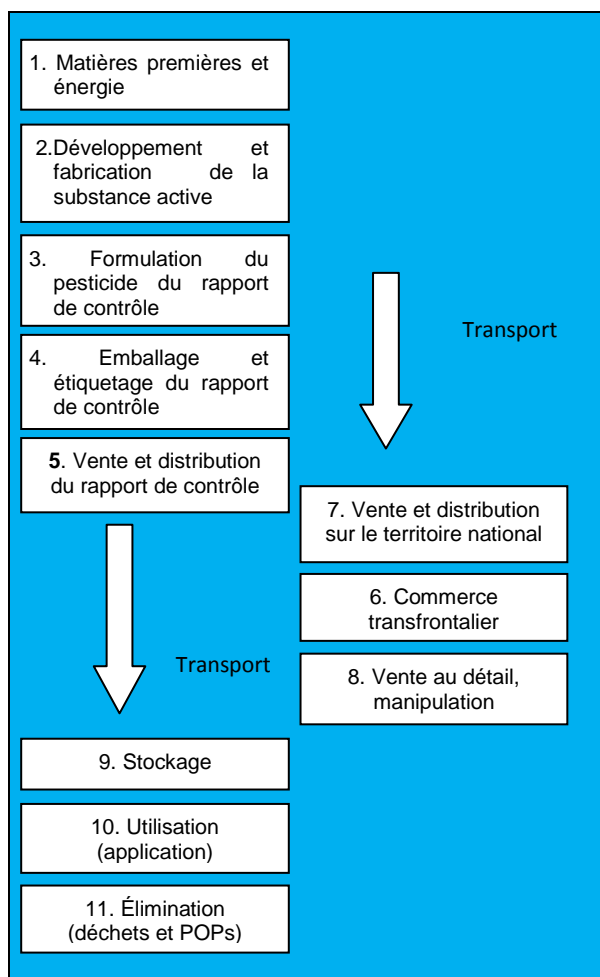


Schéma du cycle de vie d'un pesticide

- **Contenu d'une bonne législation de base sur les produits chimiques**

Une bonne législation sur les produits chimiques est celle qui permet de gérer efficacement les risques liés à tous les types de produits chimiques, à chaque étape de leur cycle de vie.

Pour relever les insuffisances du cadre juridique des produits chimiques au Burkina Faso, la législation de base devrait :

1. **Mettre en place une structure nationale responsable de la gestion des produits chimiques**

Cette structure doit recevoir des compétences clairement définies. Elle devrait notamment assurer la coordination des actions de tous les acteurs intervenant dans la gestion des produits chimiques.

2. **Définir clairement les structures responsables de la mise en œuvre des conventions ainsi que leur rôle respectif**

3. **Définir clairement les responsabilités des autres acteurs impliqués dans la gestion des produits chimiques**

Il s'agit ici des acteurs autres que la structure nationale responsable de la gestion des produits chimiques (AND, les collectivités territoriales, les ONG, les syndicats de travailleurs, les agriculteurs, les industriels, etc).

4. **Instituer un système national de classification des produits chimiques**

Ce système doit être basé sur les risques intrinsèques des produits et s'inspirer des bonnes pratiques internationales en la matière notamment celles de l'OMS ou du SGH

5. **Imposer l'obligation de procéder à l'homologation de tout produit mis sur le marché**

Cette homologation concernera les produits non pris en compte dans la Réglementation commune aux Etats membres du CILSS.

6. **Exiger l'étiquetage de tous les produits chimiques et la présence obligatoire d'une fiche de données de sécurité**

La réforme législative et réglementaire sur les produits chimiques devrait en outre et entre autres :

- ✓ Préciser les règles de l'étiquetage ;
- ✓ Imposer des règles de conditionnement ;
- ✓ Instituer des normes environnementales pour l'utilisation sécurisée des produits ;
- ✓ Imposer des règles de transport sécurisé ;
- ✓ Imposer des mesures de prévention des mouvements non souhaités de produits chimiques ;
- ✓ Prévoir des mesures pour la gestion des déchets chimiques ;
- ✓ Instaurer des mesures pour assurer la santé et la sécurité du travailleur et du consommateur ;
- ✓ Prévoir des sanctions à l'encontre des contrevenants à ses dispositions et réformer les polices des produits chimiques défaillantes.

2. Assurer la mise en œuvre effective du cadre juridique réformé

Toute législation inappliquée reste lettre morte. Il n'y aura pas de réforme possible dans le domaine de la gestion des produits chimiques si le cadre juridique réformé pour la gestion intégrée des produits chimiques au Burkina Faso n'est pas mis en œuvre.

Il est vivement recommandé de réunir les ressources humaines, financières et matérielles nécessaires à l'application de la législation nouvelle sur les produits chimiques

III. Renforcer le cadre institutionnel de gestion des produits chimiques au Burkina Faso

Précautions :

A. Obtenir l'engagement de tous les acteurs et en particulier l'engagement des différents ministères impliqués dans la gestion des produits chimiques pour réussir la réforme de la gestion des produits chimiques.

B. Désigner un acteur pour conduire la réforme législative et réglementaire sur les produits chimiques au Burkina Faso : le Ministère en charge de l'Environnement et à travers elle, la Direction Générale de la Préservation de l'Environnement et du Développement Durable (DGPEDD) serait l'acteur le mieux placé pour conduire la réforme

1. Améliorer les capacités nationales pour une gestion intégrée des produits chimiques :

Pour réussir la réforme de la gestion des produits chimiques au Burkina Faso, il serait nécessaire de renforcer les capacités des acteurs notamment leurs capacités d'élaboration et de mise en œuvre de stratégies et de législations sur les produits chimiques

Il conviendrait notamment de renforcer les capacités de la DGPEDD en vue de la permettre de conduire efficacement la réforme

2. Rendre fonctionnelle la police des produits chimiques

Pour rendre plus efficaces le cadre institutionnel de gestion des produits chimiques au Burkina Faso, il semble important de :

A. Repenser l'organisation et le fonctionnement des polices spéciales intervenant dans la gestion des produits chimiques (cas de la police des établissements classés, de la police de l'hygiène publique ou de la police de l'eau). Cette mesure sera en partie mise en œuvre dans le cadre de la réforme du cadre législatif et réglementaire

B. Mettre en œuvre les textes organisant chaque police spéciale des produits chimiques : mettre en place les infrastructures nécessaires, nommer et faire assermenter le personnel de police, doter le personnel de ressources nécessaires

C. Appliquer les lois en vigueur : contrôler la conformité des activités aux lois, constater les infractions, traduire les auteurs devant les juridictions compétentes et appliquer les sanctions prévues.

3. Renforcer continuellement les capacités nationales

Les besoins en capacités de gestion des produits chimiques iront grandissant avec les besoins du pays en produits chimiques. L'Etat ne devrait pas cesser de renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la gestion des produits chimiques.

Seront concernés par ce renforcement de capacités non seulement les structures étatiques assurant le contrôle des produits chimiques mais aussi toutes les autres parties prenantes à la gestion de ces produits.

4. Intégrer la question des produits chimiques dans les plans de développement pour garantir la mise en œuvre de la réforme

Pour réussir la gestion rationnelle des produits chimiques au Burkina Faso et au delà de la réforme législative et institutionnelle, il conviendrait d'intégrer systématiquement la question des produits chimiques dans les plans de développement. Cette option permet de consacrer des ressources nécessaires à la mise en œuvre des réformes ci-dessus proposées.